

plus tôt avant qu'il s'effondre complètement, par la démocratie sociale qui nous assurera la démocratie économique aussi bien que la démocratie politique, régime qui subviendra aux besoins de la population et de la nation au lieu de satisfaire les caprices et les désirs insatiables du petit nombre.

Je désire maintenant relever une remarque formulée cet après-midi par l'honorable député de Peace-River (M. Low), chef du parti du crédit social. Un article de l'*Evening Citizen* est intitulé: "Sa thèse, le Crédit social ou le communisme."

Il n'y a pas d'alternative pour l'avenir: ou le crédit social ou le communisme.

Je suis convaincu qu'il y a un milieu entre ces deux régimes. Il ajoutait:

Dorénavant, le régime du capitalisme et de la libre entreprise devront faire concurrence au communisme.

Il aurait également dit que la démocratie chrétienne était synonyme de liberté d'entreprise, et, si ce ne sont pas là ses paroles, il voudra bien me reprendre. Je lui ferai remarquer que nombre de chrétiens sont d'avis qu'on ne devrait pas permettre à l'entreprise privée de dominer et d'exploiter la population.

M. LOW: Très bien, je suis de cet avis.

M. BURTON: Je pourrais citer les paroles que plusieurs chefs de nombreuses confessions ont prononcées en ce sens, mais je me contente d'une citation que je connais très bien:

On soutient à bon droit que certaines formes de propriété doivent être réservées à l'Etat puisqu'elles offrent des moyens de domination trop grands pour qu'on les laisse aux mains de particuliers sans mettre en péril le reste de la collectivité.

M. IRVINE: Qui a dit cela?

M. BURTON: Sa Sainteté feu le Pape Pie XI dans son encyclique *Quadragesimo anno*. Je signale ce point, monsieur l'Orateur, parce que le régime capitaliste tolère trop d'abus et d'horreurs pour que les chrétiens parmi nous qui sont au courant puissent encore accepter cet état de choses et ses causes. Je me suis toujours efforcé de laisser chaque honorable député défendre ses convictions, mais je déclare que, devant des conditions aussi graves que celles que présente le régime capitaliste depuis des années, devant la souffrance, la privation et le besoin, ceux qui cherchent une meilleure voie, une voie moyenne, ne devraient pas toujours être la cible des attaques. J'ai dit que, dans le passé, le régime capitaliste avait failli à la tâche. Ai-je besoin de fournir des preuves? Qu'il me suffise d'en appeler au million ou plus de personnes qui ont vécu de secours-chômage pendant les années de disette qui ont suivi 1930. J'en

[M. Burton.]

appelle à ceux qui ont dû faire queue pour se procurer de quoi manger.—J'en appelle à ceux qui ont été dépossédés de leurs épargnes ou de leurs habitations. Demandera-t-on d'autres preuves? Je rappellerai alors que quarante-deux pour cent de nos jeunes gens ont été jugés inaptes au service militaire au début de la guerre à cause de défauts physiques résultant pour la plupart d'une alimentation insuffisante pendant ces années de crise économique.

(Sur la motion de M. Burton, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

Mercredi 20 mars 1946.

La séance est ouverte à trois heures.

LE BLÉ

VERSEMENT INITIAL, PROGRAMME DE 1946-1947 CERTIFICATS DE PARTICIPATION

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je désire faire une brève déclaration au sujet du blé.

Le Gouvernement continuera d'accorder pendant une autre campagne agricole, soit jusqu'au 31 juillet 1947, un versement initial de \$1.25 le boisseau pour le blé n° 1 du nord en entrepôt à Fort-William—Port-Arthur ou à Vancouver. Au cours de 1946-1947, les livraisons de blé ne seront assujetties à aucune restriction d'ensemble, mais un régime temporaire de contingents sera probablement en vigueur au début de la campagne d'écoulement afin que l'espace disponible aux éleveurs locaux puisse être réparti aussi équitablement que possible entre les producteurs. On continuera d'utiliser les permis de livraison.

D'autres aspects au programme de 1946-1947 sont actuellement à l'étude et toute nouvelle décision fera l'objet d'une déclaration. On déterminera, par exemple, le prix de l'avoine, de l'orge, de la graine de lin, de la graine de colza et de la graine de tournesol dans les provinces de l'Ouest, ainsi que le prix du blé d'hiver récolté en Ontario et mis en vente au cours de 1946-1947.

Les mesures projetées en vue de hâter la livraison du blé de l'Ouest feront bientôt l'objet d'une déclaration, afin de favoriser la mise en œuvre du nouveau programme d'alimentation. Il s'agit d'encourager la livraison immédiate du blé.

L'honorable député de Rosthern (M. Tucker), l'honorable député de Maple-Creek (M. McGuaig) et le chef de l'opposition (M. Bracken) m'ont prévenu de leur intention de